

Séance du mardi 4 décembre 2018 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
Présents :	M. Michel	BASSE	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Karen	GUINAND	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal 6 novembre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapports des commissions
5. Approbation du bouclage des crédits d'investissements 2018 (délibération)
6. Crédit budgétaire supplémentaire pour des amortissements complémentaires (délibération)
7. Dissolution du fonds de bienfaisance (délibération)
8. Dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries (délibération)
9. Cession du feuillet de DDP 2328 sur la Commune de Genthod "Restaurant Le Lacustre" par M. Raymond Thierrin en faveur de la société Karoll SA (délibération)
10. Crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble d'habitations sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny (délibération)
11. Propositions de la Mairie
12. Propositions individuelles et questions
13. Divers
14. Huis clos (naturalisations)



Mme BORLOZ, présidente, ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle remercie également le public de sa présence.

1. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2018

La modification suivante est demandée :

Mme STALDER demande une modification à la page 355, point 2 « Communications du Bureau du Conseil municipal » - Restaurant du Lacustre : « La Présidente signale que le Bureau a reçu une lettre d'un notaire représentant le restaurant « Le Lacustre » concernant une promesse d'achat-vente portant sur la **cession** **session** du droit de superficie. »

Mme STALDER souhaite faire une observation concernant le déroulement du dernier Conseil municipal :

« Suite au Conseil municipal du 6 novembre dernier, j'ai demandé au Secrétaire général de contacter la Surveillance des communes afin de clarifier la situation se rapportant au traitement de la motion du GIG sur les aménagements cyclables « route de Lausanne - route du Saugy ». Je vous donne connaissance de leur réponse reçue par l'intermédiaire du Secrétaire général en date du 16 novembre 2018. « A la lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance, nous constatons que l'entrée en matière de la motion a été votée conformément à l'article 55 du règlement du Conseil municipal, et acceptée. Le règlement du Conseil municipal prévoit, à son article 56, que, suite au vote sur l'entrée en matière, le Conseil municipal décide soit de la discussion immédiate soit du renvoi à une ou plusieurs commissions ce qui n'a pas été fait selon l'extrait du procès-verbal. Il apparaît dès lors qu'il y a effectivement eu un problème de procédure, au regard de l'article 56 du règlement du Conseil municipal, lors du déroulement de la séance du Conseil municipal du 6 novembre 2018. » Après concertation au sein de notre groupe, le PLR a décidé de ne pas entrer en matière sur ce vice de forme. Toutefois nous demandons qu'à l'avenir les dispositions prévues dans le règlement du Conseil municipal soient dûment respectées. Je vous remercie de votre attention. »

Il n'y a pas d'autre remarque sur le procès-verbal du 6 novembre 2018.

Muni de cette modification, le procès-verbal du 6 novembre 2018 est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Pétition pour la réintroduction d'une patrouilleuse angle rue de la Pralay-route de Rennex

La Présidente donne lecture de la pétition adressée à M. le Maire et à ses Adjoints concernant la réintroduction d'une patrouilleuse angle rue de la Pralay-route de Rennex. Le Bureau a reçu copie de cette pétition.

3. Communications de la Mairie

➤ M. HONEGGER

• Réforme de l'imposition des entreprises

« Le projet de remplacement de la RIE III, refusé par votation en février 2017, nommé initialement PF17 (Projet Fiscal), est maintenant désigné sous l'appellation RFFA (Réforme Fiscale et Financement de l'AVS).

Le dernier mot concernant cette réforme sera vraisemblablement donné à la population. Si cette réforme devait aboutir, elle toucherait assez largement les communes du canton. Les prévisions pour Genthod sont relativement clémentes avec une perte approximative annoncée de CHF 400'000.-, alors que les chiffres annoncés à la commune voisine de Bellevue sont 7 fois plus élevés.

Cette diminution des revenus à hauteur d'environ 85 millions pour le Canton de Genève est en relation directe avec les entreprises installées dans les communes respectives et n'est pas liée à la capacité financière des communes, du moins pas la première année.

Il en sera tout autrement concernant le transfert de charges de 90 millions pour les coûts de la cohésion sociale du Canton, en constante augmentation, selon l'annonce faite récemment par notre ministre des finances.

Vu que les grandes communes du canton, comme Vernier, Onex, Bernex, Versoix et de nombreuses autres communes plus petites, ont déjà une imposition maximale ou presque, elles ne peuvent plus être sollicitées pour y participer. Cela veut dire qu'une partie considérable de ces 90 millions seront certainement à la charge des quelques communes privilégiées jusque-là.

Je vous rappelle qu'il nous a été annoncé par le Canton que la participation de Genthod à la péréquation intercommunale à partir de 2019 sera doublée et dépassera les 3 millions. Les 7 millions de 2019 sont liés aux revenus exceptionnels de 2017.

La participation aux coûts des pompiers professionnels va être en constante augmentation les prochaines 10 années pour finalement avoisiner les CHF 400'000.-, plus que le double que maintenant.

Je vous rappelle qu'un centime additionnel de notre commune, dans une année normale, vaut environ CHF 350'000.-.

J'invite chacune et chacun à faire les calculs et estimer les conséquences pour Genthod. »

- **Piscine intercommunale de Meyrin**

« Après de longs mois de discussions et de propositions de financements divers qui ont longtemps désavantagé la commune de Genthod en raison de sa capacité financière élevée, il est maintenant temps de transférer le dossier à la commission que le Conseil municipal jugera adéquate. »

➤ **M. STALDER**

- **Course de l'Escalade**

Chaque Conseiller municipal a reçu un T-shirt de la Course de l'Escalade. A noter que l'auteur du dessin qui figure sur ce T-shirt est Alessandro FERRO-LUZZI, élève de 7P de l'Ecole de Genthod, qui est par ailleurs arrivé 2^{ème} de sa catégorie à la Course de l'Escalade 2018.

- **Etablissement Genthod-Bellevue**

Un changement de directeur de l'établissement Genthod-Bellevue a eu lieu : l'établissement est dirigé depuis le 1^{er} décembre 2018 par M. Olivier BOUCHOUD.

- **Service social de Genthod**

Bilan par Mme Nicole PICARD FLUMET :

Réseau de conducteurs déjà existant avec 4 conducteurs bénévoles réguliers.

Visiteurs sociaux : projet débuté début 2018 :

- Contexte :

Brochure « Tisser la toile » de la commission Isolement de la Plateforme des aînés (La Plateforme est une association qui regroupe toutes les associations qui ont à voir avec les aînés dans le canton de Genève. Les grandes institutions subventionnées et les communes peuvent y être observatrices, c'est le cas de Genthod depuis le printemps 2017).

Rencontre de certains membres de la commission Isolement en décembre 2017. Lié à la LRT-1, la prévention de l'isolement est du ressort des communes. Le soutien aux proches-aidants, à la fois commune et canton.

Décision de mettre en place des bénévoles visiteurs sociaux = offre de la commune pour palier à l'isolement et comme soutien aux proches-aidants.

Début du projet en janvier 2018.

○ **Déroulement du projet :**

Tout-ménage envoyé à la rentrée scolaire pour inviter la population à s'annoncer comme bénévole.

Séance d'information le 20.09.2018 : présence de 16 personnes, 4 se sont excusées. En présence de Mme Sylvie MUNARETTO, formatrice à la Croix-Rouge et de Mme Nicole PICARD FLUMET, conseillère sociale.

Rencontres individuelles avec Nicole entre le 2 et le 30.10.2018 : 15 rencontres. Certaines personnes n'ont pas été rencontrées en raison de difficultés horaires.

2 séances de formation : les 13 et 27.11.2018 de 18h à 21h en présence de 11 et 10 personnes sur 12 prévues, les personnes absentes pourront rattraper le cours à Genève dans les locaux de la Croix-Rouge.

Les bénévoles vont recevoir des cartes de légitimation.

○ **Profil des bénévoles :** essentiellement des personnes jeunes. 3 -> vingtaine, 2 -> trentaine, 4 -> quarantaine, 1 -> cinquantaine et 2 -> soixantaine. **9/12 ont <50 ans. 3 hommes 9 femmes.**

La plupart des conducteurs bénévoles se sont annoncés également pour faire d'autres accompagnements selon besoin et selon disponibilités.

Les bénévoles sont des étudiants ou des employés qui travaillent avec des horaires permettant une certaine flexibilité et il y a plusieurs mamans qui travaillent à temps partiels et se rendent disponibles pendant que leurs enfants sont à l'école.

● **Salle de spectacles**

Nous avons mesuré la fréquentation de notre salle de spectacles : une fréquentation moyenne de 112 personnes a été constatée, ce qui est remarquable.

Le dossier concernant le nom de la salle est toujours en cours. Plusieurs propositions ont été faites mais aucune n'a été retenue à ce jour. La réflexion continue.

● **Projet « Open house »**

Suite à quelques séances avec l'association concernée, un contrat de prestations a été élaboré, une proposition concernant l'évaluation et la validation des coûts à charge de la Mairie doit encore être discutée en commission.

● **Stade Marc-Burdet**

Afin d'aider le FC Collex-Bossy, qui rencontre actuellement une situation financière difficile, les Magistrats des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Pregny-Chambésy proposent d'accorder une rallonge de CHF 7'500.- par commune. Cette proposition doit être discutée en commission.

➤ **M. BAUMGARTNER**

Pas de communication.

4. Rapport des commissions

Mme PITTELOUD, présidente de la commission Aménagement du Territoire & Mobilité :

« La commission Aménagement du Territoire & Mobilité se sera réunie trois fois durant ce 2^{ème} semestre 2018. Nous attendons des réponses de la Mairie à des questions récurrentes pour lesquelles nous n'avons pas encore eu de réponses, notamment concernant l'aménagement de la Petite-Voie, la Pralay, la vitesse sur la commune. D'autre part, nous avons reçu des invitations à des séances publiques « Aménagement du territoire intercommunal et piscine olympique » comme chacun d'entre vous tous ici autour de la table, mais nous n'avons pas reçu de document particulier ni de sollicitation pour information au niveau de la commission. Je voulais que vous en soyez tous informés. Je remercie donc les membres de la commission pour leur patience. »

M. SANOU, président de la commission des Bâtiments :

« La commission des Bâtiments s'est réunie 4 fois au cours de ce 2^{ème} semestre 2018. La commission a approuvé son budget pour 2019.

Une des séances de la commission a été consacrée au Creux-de-Genthod. Cette séance, élargie au Conseil municipal, a demandé à l'Exécutif d'exiger des superficiaires qui n'avaient pas encore répondu aux propositions de la Mairie, une réponse dans les plus brefs délais afin que le Conseil municipal puisse voter le crédit d'investissement en décembre 2018.

La commission a voté aussi le crédit d'investissement pour le projet de Malagny 4, rénovation de la maison existante ainsi que la construction de 2 maisons sur la parcelle.

La dernière séance de la commission s'est penchée sur le restaurant le Lacustre, qui est présentement fermé.

La commission s'est prononcée favorablement à la cession du droit de superficie à la société Karoll SA qui en avait fait la demande en vue de l'exploitation du Lacustre.

Pour ce qui est du nouveau Centre de Voirie, les différentes offres de soumission ont été faites et les décisions d'adjudication seront connues ce mois de décembre.

Mesdames et Messieurs les membres de la commission, je vous remercie chaleureusement de votre participation et de l'intérêt que vous portez aux travaux de la commission.

Je remercie les membres de l'Exécutif ainsi que Monsieur le Maire de sa constante disponibilité.

Merci de votre attention. »

Mme VEGEZZI, présidente de la commission Culture, Sports & Loisirs

« La commission Culture, Sports & Loisirs s'est réunie à trois reprises depuis la rentrée. Lors de ces séances, les points suivants ont été développés :

- le programme de la saison culturelle 2019. Il sera imprimé après la séance du 10 décembre et distribué avant Noël. Afin de rendre les spectacles plus attrayants, nous avons envisagé un partenariat avec le théâtre Alchimic ;
- le projet pour le tournoi de basketball 3X3 en coopération avec la IBF, soit la Fédération internationale de Basketball qui est affiliée à la FIBA, est en cours ;
- la création d'une commission ad-hoc concernant l'avenir du club de football de Collex-Bossy a été constituée ;
- le dessin pour le t-shirt de la Course de l'escalade a été choisi ;
- la commission a approuvé l'élargissement de l'aide aux jeunes sportifs aux jeunes artistes.

Merci. »

M. GUXE, président de la commission Environnement

« Merci Madame la présidente.

Chères conseillères, chers conseillers,

La commission de l'Environnement s'est réunie à une seule reprise depuis la rentrée. En plus du budget, elle s'est penchée sur le crédit supplémentaire pour la plantation d'arbres sur la place du Centre communal suite au renvoi de ce sujet en commission par le Conseil municipal. La commission a demandé de remplacer uniquement deux arbres dont le déclin est quasi assuré et de conserver ceux pour lesquels un espoir est permis. Comme il n'y a pas d'urgence, le choix de l'essence pour les arbres de remplacement n'a pas été effectué. Ce choix sera effectué sur la base d'une liste d'espèces plus étoffée lors de la prochaine commission de l'Environnement. Une synergie pourrait même être étudiée avec la récente demande concernant la transplantation de deux arbres de la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny concernés par le projet de construction sur lequel nous nous prononçons ce soir.

Considérant les actualités de la commission :

- un soin aux arbres a été réalisé au mail Lullin ;
- un verger hautes tiges a été planté dans la campagne Lullin le 22 novembre dernier ;
- la séance commune avec la commission Sociale prévue le 17 décembre pour recevoir l'association Croc'licot est annulée ;
- enfin, suite à une rencontre avec l'Exécutif le 16 novembre, une commission dédiée aux Ecopoints devrait être organisée en début d'année une fois que la Mairie aura procédé à une étude complémentaire avec la nouvelle entreprise chargée de la levée des containers.

Pour conclure, je souhaite proposer que les sujets traités par les commissions soient basés sur le plan comptable. Par exemple, pour la commission de l'Environnement tout ce qui concerne l'eau, tel un bassin de rétention ou des collecteurs, devrait être examiné par cette dernière. Non seulement ce sujet la concerne au premier chef, mais en outre cela facilitera le travail sur le budget, en particulier en ce qui concerne les amortissements.

Je remercie les membres de la commission, M. Andreas BAUMGARTNER, ainsi que Mme Sandra ROCHAT pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

Merci de votre attention. »

Mme MUTILLOD, présidente de la commission des Finances :

« En raison de l'absence de Mme MUTILLOD, ce point sera traité lors de la prochaine séance ».

Mme STALDER, en l'absence de M. SCHMULOWITZ, président de la commission du Génie Civil

« Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, chers collègues,

Notre commission s'est réunie à deux reprises le 28 août et le 15 novembre 2018. Lors de la première réunion, elle a étudié et voté le plan financier relatif à la construction d'un collecteur d'eaux pluviales et usées devant desservir le futur Centre de Voirie. Ces canalisations seront reliées au collecteur existant débouchant du chemin de la Fauvette sur le chemin des Chênes ; il va sans dire que toutes les fournitures et l'ensemble des services figurant dans la délibération du Conseil municipal du 18 avril 2018 nécessaires au Centre de Voirie (électricité, eau, gaz, Swisscom, etc.) seront intégrés dans ces fouilles. Une grande partie du financement de ce collecteur sera assuré par le FIA (Fond intercommunal d'assainissement).

Concernant le parking du chemin de la Gandole, une réunion sur place avec Mme MONTAVON, représentante de l'Etat, a eu lieu début juillet 2018. En effet, il s'agit de limiter le temps de stationnement, car aujourd'hui des camions de transporteurs professionnels et voitures de voyageurs prenant l'avion, abandonnent leurs véhicules des semaines entières, ce qui pose un problème aux utilisateurs locaux. Mme MONTAVON propose une durée de stationnement de 8h00, à voir, 15h00 serait plus réaliste, d'autre part l'Etat n'envisage pas de participation financière dans l'éventualité de modification ou de restauration de ces places de parc en piteux état.

Concernant les piétons, nous devons reconnaître que le trottoir est trop étroit pour les poussettes et l'accès aux places de jeux est dangereux. Si un nouveau passage piétons est créé, il faudra supprimer trois places de parking de chaque côté (visibilité 15 m.) La commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité est appelée à plancher sur ce point.

Lors de la dernière commission dédiée au budget, la problématique du chemin de la Gandole a de nouveau été évoquée. De nouvelles propositions et un projet devisé à CHF 228'000.- prévoyant des places de parc perpendiculaires et le maintien du parking le long du trottoir, qui dans ce cas de figure ne pourrait pas être élargi (croisement des bus).

Compte tenu des particularités du lieu, la commission souhaite se réunir conjointement avec la commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité pour enfin trouver avec elle des solutions concernant le chemin de la Gandole et plus largement aborder la politique des parkings dans le village.

Je me dois de remercier les membres de la commission pour leur implication et leur motivation, je n'oublie pas les collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat pour leur efficacité et leur disponibilité, ainsi que notre Adjoint en charge du dicastère, M. Andreas BAUMGARTNER pour sa coopération. »

M. RYCHNER, président de la commission de la Sécurité Publique

« Depuis juin 2018, la commission de la Sécurité Publique s'est réunie une fois en date du 2 octobre dernier. Le budget, tel que proposé par la Mairie, a retenu toute l'attention des membres et, après de nombreuses questions à M. Andreas BAUMGARTNER, Adjoint au maire, il a été préavisé favorablement à l'unanimité.

Les « Divers » sont toujours très nourris par les commissaires. Ces derniers ont posé la question de l'origine géographique des personnes amendées sur notre commune ainsi que l'état d'avancement par les Services Industriels Genevois de l'amélioration de l'éclairage des passages piétons sur notre commune.

D'autre part, et suite à l'inspection de notre compagnie de Pompiers, des armoires individuelles pour chaque sapeur devront être acquises afin d'être en conformité avec les exigences.

Finalement, M. BAUMGARTNER nous a informés de la prochaine mise en « Bordiers autorisés » de la rue du Village.

Un chaleureux merci aux membres de la commission et à M. Andreas BAUMGARTNER pour leur agréable et précieuse collaboration. »

La Présidente passe la présidence à la Vice-présidente, Mme STALDER.

Mme BORLOZ-NEUFFER, présidente de la commission Affaires Sociales & Naturalisations :

« Durant ce 2ème semestre, la commission des Affaires Sociales et des Naturalisations s'est réunie 4 fois et a encore 1 séance de prévue le 11 décembre prochain. Nous nous réunissons, généralement, une fois par mois, car, entre le nombre de dossiers d'aide à l'étranger ou en Suisse et les naturalisations, la commission est très sollicitée.

Aînés et Jeunes

Comme vous le savez, nous organisons 4 sorties par année pour nos aînés, soit une par trimestre, et pour les jeunes, nous organisons 3 sorties.

Cette année, il y a eu une nouveauté, car nous avons organisé une sortie intergénérationnelle. En effet, la commission a décidé d'intégrer nos jeunes à la sortie des aînés au Cirque Knie. Elle a eu lieu le 13 septembre dernier et il y a eu 97 participants : 72 aînés et 25 jeunes.

Pour les aînés, il y a eu la traditionnelle sortie :

- *Aux Automnales : le 5 novembre 2018.*

Pour les jeunes, nous avons repris des billets pour le :

- *SuperCross : les jeunes de 17-22 ans ont participé à cette sortie qui a eu lieu vendredi 30 novembre dernier. Mme VIZCAINO et son mari ont accompagné ces jeunes, qui ont apprécié le spectacle.*

Aide humanitaire à l'Etranger

Nous recevons toujours beaucoup de dossiers à étudier, mais nous sommes devenus plus efficaces. Depuis le début de l'année, les membres de la commission ont étudié une cinquantaine de dossiers et décidé d'octroyer un don à 18 dossiers pour une somme globale de CHF 65'300.-.

Comme à son habitude, la commission privilégie les projets comme la construction d'écoles, d'orphelinats ou de puits pour l'accès à l'eau potable. Cette année, la commission a aussi soutenu des projets, tels que :

- *la prévention de la délinquance en Grèce,*
- *la lutte contre la déforestation au Brésil.*

Aide humanitaire en Suisse

Depuis, la rentrée scolaire, la commission a décidé d'attribuer un don à l'association Vires, qui assure une prise en charge psychothérapeutique des auteurs de violence et de leurs proches.

Naturalisations

Depuis septembre, la commission a traité 14 demandes de naturalisation, auxquelles elle a donné 8 préavis favorables, un a été renvoyé à l'OCPM, car non conforme, et les autres seront traités soit ce soir, soit au prochain Conseil municipal.

Je remercie les commissaires pour leur investissement et qui assurent la bonne marche de la commission, ainsi que M. Michel STALDER, Adjoint au maire, pour ses conseils. Un grand merci aussi à celles qui ont pris le procès-verbal, tout au long de l'année, lors de nos séances. Elles se reconnaîtront.

Je tiens aussi à remercier les collaborateurs de la mairie pour leur soutien administratif efficace et précieux pour le bon fonctionnement de la commission. »

La Vice-présidente, Mme STALDER, repasse la présidence à la Présidente, Mme BORLOZ-NEUFFER.

5. Approbation du bouclage des crédits d'investissements 2018 (délibération)

M. HONEGGER précise qu'il s'agit d'une délibération relative aux amortissements liés au patrimoine administratif.

Aucune autre demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Proposition du Maire relative à l'approbation du bouclage des crédits d'investissements 2018
et aux moyens de les couvrir**

Vu la délibération du 20 juin 2017 ouvrant un crédit de CHF 170'000.- pour la réhabilitation de collecteurs d'eaux usées sis au chemin de la Pralay, entre le n° 24 et la route de Malagny et vu la dépense de CHF 95'376.65 laissant apparaître une économie de CHF 74'623.35 ;

vu la délibération du 20 juin 2017 ouvrant un crédit global de CHF 710'000.- destiné aux travaux de construction des collecteurs du secteur de la route de Malagny et la répartition suivante :

- CHF 210'000.- pour les travaux des collecteurs et la dépense de CHF 210'541.71 laissant apparaître un excédent de CHF 541.71 ;*
- CHF 500'000.- pour les travaux de voiries publiques et la dépense de CHF 496'330.30 laissant apparaître une économie de CHF 3'669.70 ;*

vu la délibération du 7 février 2017 ouvrant un crédit de CHF 190'000.- pour l'extension des Bains du Saugy et vu la dépense de CHF 209'910.84 10 laissant apparaître un dépassement de CHF 19'910.84 ;

vu la délibération du 7 novembre 2017 ouvrant un crédit de CHF 284'000.- pour la participation au FIDU et le versement de cette participation pour le même montant ;

vu la délibération du 10 janvier 2017 ouvrant un crédit de CHF 2'950'000.- pour l'acquisition de la parcelle n° 1'534 sise au 4, route de Malagny et la dépense de CHF 2'947'922.85 laissant apparaître une économie de CHF 2'077.15 ;

vu l'excédent des dépassements s'élevant à CHF 20'452.55 et le total des économies réalisées à CHF 80'370.20 ;

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, k, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

conformément aux articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

- 1. Le bouclage des crédits d'investissements comprenant un dépassement de CHF 20'452.55 pour l'extension des Bains du Saugy et les travaux des collecteurs de Malagny.*
- 2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 20'452.55.*
- 3. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.*

6. Crédit budgétaire supplémentaire pour des amortissements complémentaires (délibération)

En préambule, M. HONEGGER indique que la Commune doit valoriser les actions de la BCGE au prix du marché, ce qui augmente les revenus qui sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement d'environ CHF 900'000.-.

Pour en faire profiter les années à venir et pour soulager les comptes de fonctionnement, l'Exécutif propose 5 positions à amortir complètement dès 2020 :

- Le trottoir de droite de la route de Malagny en direction de Versoix.
- L'Esplanade de la gare.
- Le quartier de la Chêna (canalisation).
- La route de Rennex (ralentisseurs et éclairages).
- Les liaisons énergétiques entre le centre communal et l'école.

Cet amortissement extraordinaire d'environ CHF 1'100'000.- permettra de soulager le compte de fonctionnement de CHF 140'000.- en 2020 et de CHF 110'000.- en 2021 et au-delà.

Aucune autre demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

Crédit budgétaire supplémentaire pour des amortissements complémentaires

Vu le rapport de la commission des Finances du 20 novembre 2018 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. *De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés en annexe pour un montant de CHF 1'135'350.-.*
2. *De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».*
3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 1'135'350.-.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

7. Dissolution du fonds de bienfaisance (délibération)

M. STALDER précise qu'il s'agit d'une solution technique liée principalement à l'adaptation au plan comptable MCH2. Ce fonds de bienfaisance n'étant aujourd'hui plus utilisé, l'Exécutif propose sa dissolution et son reclassement dans un autre poste comptable.

Etant donné le sujet et la future répartition des tâches annoncées entre le Canton et les communes, Mme PITTELOUD indique que le PDC souhaite son renvoi en commission Sociale. Il semblerait tout-à-fait opportun de discuter de l'origine de ce fonds et d'étudier l'éventualité d'un fond affecté. Elle se met volontiers à disposition de la commune ou de la commission pour la rédaction d'un règlement dudit fonds le cas échéant. Le PDC souhaite que la commission des Finances puisse également se prononcer, l'utilisation de ce fonds dans quelques années pourrait être pertinente en fonction de l'évolution sociale de la population. Le PDC demande que cette délibération ne soit pas votée ce soir mais renvoyée en commission Sociale, puis en commission des Finances afin d'obtenir des informations supplémentaires et avoir la possibilité d'étudier les alternatives possibles à l'utilisation de ce fonds.

M. STALDER rappelle que ce fonds n'a plus bougé depuis 20 ans.

La Présidente propose de voter l'entrée en matière.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

l'entrée en matière

par 11 voix pour et 3 voix contre.

La Présidente ouvre le débat.

M. GUEX constate qu'il s'agit d'une question assez technique. Il demande si ce fonds a une chance d'être réaffecté suite au renvoi de ce sujet en commission.

Mme UDRY demande : que veut-on faire de ce fonds ? Elle constate que le Conseil municipal a, à un moment donné, mis plus de CHF 300'000.- de côté pour de l'aide d'une manière ou d'une autre, ce n'est pas pour faire rentrer cette somme maintenant dans les comptes pour l'utiliser dans la vie courante de la commune. Elle relève l'importance de l'utilisation de ce fonds dans un but social.

M. RYCHNER rappelle que la délibération propose de libérer le fonds, de le dissoudre et de revenir ensuite avec une proposition pour en faire autre chose. Cette dissolution est imposée par les règles de l'Etat, le montant ne peut pas être « vaporisé ».

Mme PITTELOUD prend la parole et indique que l'information sur cette dissolution a été donnée sauf erreur il y a à peine quelques jours à la fin de la séance de la commission des Finances du 20 novembre dernier. Elle ne sait pas d'où vient ce fonds, ni à quoi il était destiné, ni quelles sont les règles comptables qui impliqueraient qu'il puisse ou non être maintenu avec une affectation particulière. Le PDC estime qu'il manque un certain nombre d'informations. Si ce fonds de bienfaisance devrait être reclassé dans une « Réserve liée au retraitement (introduction à MCH2) » comme nature comptable, cela demande un certain nombre de réponses et l'étude des éventualités possibles de son utilisation. A partir du moment où ce fonds figure dans la fortune, il n'est plus utilisable de la même manière que s'il est réaffecté.

M. HONEGGER confirme que la commission des Finances a pris connaissance de ce sujet lors de sa dernière séance dans le point « Divers ».

Mme PITTELOUD considère qu'il n'y a pas urgence en la matière.

Mme STALDER indique avoir eu un contact avec M. MASSEREY a ce sujet. Ce dernier lui a transmis un extrait de la LAC qui prévoit à l'article 130 al. 4 lettre c :

« Lors du passage au modèle MCH2, il y a lieu de retraiter lors du bilan d'ouverture les positions du bilan suivantes :

c) les fonds et les financements spéciaux sont retraités afin de correspondre aux définitions inscrites dans le modèle MCH2. Tous les fonds doivent disposer d'un règlement établi par le conseil administratif, le maire et ses adjoints. Les dissolutions de fonds doivent être validées par le conseil municipal. »

Mme PITTELOUD confirme se mettre à disposition de l'Exécutif et de la commission pour la rédaction d'un règlement.

Mme STALDER signale avoir eu l'occasion de discuter avec Mme le Maire, Mme HUMBERT, concernant l'historique ce fonds, mais n'a pas obtenu de détails car les archives de la commune n'étaient pas nombreuses jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale. Néanmoins, Mme HUMBERT a confirmé que ce fonds existe depuis très longtemps et est très utile pour venir en aide aux personnes nécessiteuses. Il a été peu utilisé ces dernières années en raison de la situation de la commune au niveau social. Ce fonds était à disposition du Maire exclusivement pour une utilisation en faveur des personnes dans le besoin. Au vu de la période tourmentée actuelle, il est nécessaire de réfléchir à la pertinence de la dissolution ou du maintien de ce fonds.

M. STALDER précise que la Mairie peut, en cas de besoin, utiliser un autre fonds destiné à l'aide sociale spécifique. Il considère que la dissolution de ce fonds est la meilleure des solutions.

M. HONEGGER confirme que le Maire ne peut pas utiliser ce fonds comme bien lui semble. Il ajoute que diverses lignes budgétaires sont destinées à l'aide sociale dans la commune, en Suisse et à l'étranger.

M. GUEX considère légitime que le Conseil municipal se pose la question : faut-il poursuivre la discussion et ces réflexions en commission des Affaires Sociales et en commission des Finances pour finalement choisir la solution de la dissolution ou la création d'un règlement ; ou n'est-ce pas utile ?

La Présidente propose le vote du renvoi de ce dossier en commission Sociale puis en commission des Finances.

M. STALDER signale que ce dossier ne peut pas être renvoyé en commission. Soit le Conseil municipal refuse la dissolution et charge l'Exécutif de rédiger un règlement ; soit le Conseil municipal accepte la dissolution.

Mme PITTELOUD remercie M. STALDER de ces précisions. Elle remercie également Mme STALDER pour la lecture des éléments de la LAC. Elle estime que le Conseil municipal est en droit d'obtenir des informations complémentaires et indique que le groupe PDC souhaite savoir d'où vient ce fonds et à quoi il sert, avant de se prononcer sur sa dissolution.

M. STALDER propose de revenir devant le Conseil municipal avec des informations complémentaires afin que le Conseil municipal soit en mesure de se prononcer sur la dissolution de ce fonds.

M. RYCHNER constate une confusion au niveau de la présentation de ce dossier en commission des Finances et rappelle le contenu de la délibération : « *vu la nécessité d'adapter le plan comptable de la Commune au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)* ». Il rappelle de plus que l'Exécutif n'est pas libre de faire ce qu'il veut de ce fonds et qu'il lui appartient de préparer un règlement le cas échéant. La nécessité de s'adapter au nouveau plan comptable est écrite noir sur blanc ne peut pas être esquivée. Il faut donc se mettre en conformité.

M. GUEX confirme techniquement que si le Conseil municipal refuse la dissolution, il contraint l'Exécutif à créer un règlement.

Aucune autre demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

Dissolution du fonds de bienfaisance

Vu le fonds de bienfaisance dont le capital s'élève au 31.12.2017 à CHF 312'594.65 ;

vu la nécessité d'adapter le plan comptable de la Commune au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), notamment selon la circulaire « Retraitement des soldes d'ouverture pour le passage au MCH2 » éditée par le Service de surveillance des communes ;

vu les mesures transitoires fixées par l'article 130, al. 4 lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 8 voix pour et 6 voix contre

1. *De dissoudre le fonds spécial intitulé « Fonds de Bienfaisance » doté au 31.12.2017 d'un montant de CHF 312'594.65.*
2. *De reclasser le montant correspondant au 01.01.2018 dans la nature comptable n° 2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2).*

8. Dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries (délibération)

M. BAUMGARTNER rappelle que cette construction, construite par la Confédération, se situe sur la commune de Bellevue, à Valavran, en dessous du bâtiment de la Voirie. Le PCI-Tuileries a été créé en 1990 pour une durée de 50 ans. Il s'agissait du premier groupement de protection civile de la rive droite incluant les petites Communes de Bellevue, Collex, Genthod et Pregny-Chambésy. Les Communes de Versoix et du Grand-Saconnex avaient déjà leur propre organisation. Le Groupement PCI-Tuileries payait un droit de superficie à la Commune de Bellevue de CHF 5'082.-, pour un total de frais en 2017 de CHF 9'031.-, payé au prorata des habitants de chaque commune (pour Genthod CHF 2'126.55 imputés en 2017). Chaque Conseil municipal des 4 communes doit voter la délibération proposée ce soir. Le transfert de ces charges sera imputé dorénavant sur 7 communes, la Commune de Céligny ayant rejoint le groupement ORPC il y a 8 ans environ. L'ORPC Valavran reprend la gestion des locaux.

Aucune autre demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

***Dissolution du Groupement intercommunal de gestion
de la construction PCI-Tuileries***

Vu les statuts du Groupement intercommunal de gestion PCI-Tuileries du 17 juillet 1997 ;

vu l'existence du DDP 3617 sis sur la parcelle 2872 propriété de la Commune de Bellevue, dont le titulaire est le Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries, et constitué pour une durée de 50 ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2040 ;

vu l'inadéquation des communes membres de ce groupement et celles qui jouissent des locaux ;

vu l'importance des contraintes d'un groupement, notamment l'établissement des budgets et comptes distincts, la vérification aux comptes, les réunions et les frais y afférant, en particulier avec l'introduction de MCH2 ;

vu le peu d'importance des montants gérés par le Groupement, qui s'élevaient à CHF 9'031.45 en 2017 ;

vu l'accord de principe des magistrats des Communes de Bellevue, Genthod, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, évoqué en point 7 de la séance du Groupement intercommunal de protection civile ORPC Valavran du 13 septembre 2018 ;

vu le préavis favorable à la dissolution du Groupement émis à l'unanimité par les membres de celui-ci lors de sa séance du 15 novembre 2018 ;

conformément aux articles 30 al. 1, let. 8, et 60 al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

1. *D'approuver le transfert au Groupement de l'ORPC Valavran du droit de superficie DDP 3617 sis sur les parcelles 2872 et 3574 propriétés de la Commune de Bellevue et dont le titulaire est le Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries.*
2. *D'autoriser le Conseil administratif de Bellevue à signer un acte de cession au profit de l'ORPC Valavran.*
3. *D'approuver la dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries.*
4. *De fixer la date de la dissolution du Groupement PCI-Tuileries au 31 décembre 2018.*
5. *De dissoudre le solde de l'actif éventuel et de le répartir entre les différentes communes selon la clé de répartition prévue par les statuts.*
6. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy.*

M. RYCHNER signale avoir reçu plusieurs versions de cette délibération et constate qu'il est difficile d'avoir la dernière version. La version qu'il a entre les mains n'est pas identique à celle dont la Présidente a donné lecture.

9. Cession du feuillet de DDP 2328 sur la Commune de Genthod "Restaurant Le Lacustre" par M. Raymond Thierrin en faveur de la société Karoll SA (délibération)

M. HONEGGER rappelle que le droit de superficie appartenant à la famille Thierrin court jusqu'en 2044. La commission des Bâtiments a examiné et traité les documents mis à disposition par la société Karoll SA et a donné un préavis favorable.

Mme PITTELOUD constate que la délibération mentionne un prolongement du droit de superficie jusqu'au 24 mars 2024. M. le Maire vient de parler de 2044. Elle demande quelle est la bonne date.

M. HONEGGER confirme que le délai court jusqu'en 2034. Le contrat mentionne que la Commune s'engage à le prolonger de 10 ans, jusqu'en 2044.

Mme UDRY constate que le document qu'elle a sous les yeux mentionne une date d'échéance en 2035.

M. GUEx précise qu'il est mentionné dans le courrier de Me BELLANGER la date du 29 juin 2035, date à laquelle le superficiaire doit indiquer ses intentions à la Commune de Genthod (au moins 2 ans avant l'échéance du contrat). Il demande quelle est la bonne version.

M. SANOU constate que le message de Me BELLANGER mentionne jusqu'en 2045 maximum.

La Présidente indique que la délibération doit être corrigée et doit mentionner un prolongement du droit de superficie jusqu'au 29 juin 2035.

Aucune autre demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Cession du feuillet de DDP 2328 sur la Commune de Genthod "Restaurant Le Lacustre"
par M. Raymond Thierrin en faveur de la société Karoll SA**

Vu le feuillet de droit de superficie DDP 2328 sis sur la parcelle n° 1154 au 336, route de Lausanne sur la Commune de Genthod ;

vu la délibération du Conseil municipal du 22 février 2005, validée par l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 avril 2005, le prolongement du droit de superficie est consenti par acte notarié jusqu'au 29 juin 2035 ;

vu le courrier de Me Alexander Moreno, de l'Etude Gampert & Demierre, du 24 août 2018 nous informant de la cession envisagée du droit de superficie n° DDP 2328 ainsi que de l'acte de promesse d'achat-vente du restaurant Le Lacustre par M. Raymond Thierrin en faveur de la société Karoll SA ;

vu les indications nécessaires sollicitées auprès de M. Lionel Morel, de REMICOM Immobilier SA, afin de justifier des éléments suivants :

- *expérience de M. Ilya Rizvanov dans le domaine de la restauration ;*
- *personnes qui seront en charge du restaurant ;*
- *but social et montant du capital social et type d'actions à émettre de la société Karoll SA ;*
- *répartition du capital social entre les actionnaires pressentis ;*
- *identité des différents actionnaires ;*
- *descriptif détaillé du restaurant exploité par M. Ilya Rizvanov et/ou Karoll SA ;*

vu le préavis favorable émis par la commission des Bâtiments dans sa séance du 26 novembre 2018 ;

conformément aux articles 30 al. 1, let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

1. *De renoncer à faire valoir son droit de préemption sur le feuillet de droit de superficie DDP 2328 sis sur la parcelle n° 1154 au 336, route de Lausanne sur la Commune de Genthod.*
2. *D'autoriser la cession du feuillet DE DDP 2328 sur la Commune de Genthod « Restaurant Le Lacustre » par M. Raymond Thierrin en faveur de la société Karoll SA.*
3. *De modifier dans ce sens le feuillet de DDP 2328 sis sur la parcelle n° 1154 sur la Commune de Genthod.*
4. *De prévoir une nouvelle clause dans l'acte de cession à teneur de laquelle une modification directe ou indirecte de l'actionariat de Karoll SA est assimilée à un cas de cession ; à défaut, la cession ne pourra intervenir qu'en faveur de M. Ilya Rizvanov.*
5. *De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

10. Crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble d'habitations sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny (délibération)

M. HONEGGER relève avec satisfaction que ce dossier a pu aboutir grâce au travail accompli et à la réaction très rapide de la commission et de l'Exécutif. Il remercie également M. Christophe FAVRE pour sa réaction rapide afin que la construction puisse se faire avant l'extension de la zone de bruit. Il donne également des précisions quant aux deux arbres situés sur la parcelle qui pourront être transplantés (magnolia et arbre de Judée).

M. FAVRE apporte une précision et indique qu'une visite et une analyse sanitaire des arbres en profondeur a été effectuée. A noter que le magnolia pourra être transplanté, ce qui n'est pas le cas de l'arbre de Judée (blessure au tronc et racines abimées).

Mme STALDER remercie M. le Maire et M. FAVRE de ces précisions. Elle est personnellement très attachée au patrimoine végétal de la commune légué par nos ancêtres dont il convient de prendre soin. Le projet de construction de ces pavillons sur cette belle propriété l'attriste profondément. Les magnifiques essences qui s'y trouvent, notamment le magnolia centenaire et l'arbre de Judée, dont l'histoire est étroitement liée à celle du Christ, sont vouées à disparaître. La solution proposée ce soir pour sauver le magnolia la réjouit mais le sacrifice de l'arbre de Judée l'attriste énormément. Elle constate que les autorisations d'abattage ont été données avec des mesures compensatoires. Elle rappelle que l'édition « Genthod Info été 2018 » diffusée dans les ménages gentousiens présente en première page une photo sublime de ces arbres en pleine floraison. Pour ces raisons, elle s'abstiendra lors de ce vote.

M. GUEX signale que la version de la délibération disponible sur CMNet mentionne au point 4 : « *d'amortir la dépense de CHF 3'000'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année de mise en service du centre estimée à 2020.* »

Il indique qu'il ne s'agit pas d'un centre et ajoute qu'un amortissement n'est pas nécessaire. Il relève un certain nombre de défaillances dans la préparation des délibérations.

M. HONEGGER est profondément désolé de cette lacune. Il confirme que le patrimoine financier ne doit pas être amorti. Le texte de cette délibération sera corrigé.

Aucune autre demande de parole n'étant demandée, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

Crédit d'investissement de CHF 3'000'000.- pour la construction d'un immeuble d'habitations sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny

Vu la volonté de construire des logements sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny et acquise le 15 mars 2017 ;

vu le crédit d'étude voté le 11 avril 2017 pour la construction de bâtiments locatifs d'un montant de CHF 135'000.- et compté dans le devis général ;

vu les charges d'exploitation annuelles hors frais financiers estimées à CHF 18'000.- par an ;

vu le devis général du Bureau widmann architectes sàrl présenté devant la commission des Bâtiments le 19 novembre 2018 pour un montant global de CHF 3'126'900.- ;

vu le préavis favorable de ladite commission des Bâtiments ;

vu le préavis favorable de la commission des Finances dans sa séance du 20 novembre 2018 ;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

1. *De réaliser les travaux de construction de bâtiments locatifs sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny et d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 3'000'000.- destiné à ces travaux.*
2. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.*
3. *De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.*

11. Propositions de la Mairie

Piscine intercommunale

M. le Maire prend la parole.

« Après de longs mois de discussions et de propositions de financement divers, qui ont longtemps désavantagé la Commune de Genthod en raison de sa capacité financière élevée, il est maintenant temps de transférer le dossier à la commission que le Conseil municipal jugera adéquate. J'aimerais encore préciser que, jusque-là, nous n'avons discuté que des finances et de comment faire participer les communes aux coûts, Nous n'avons jamais été consultés sur la construction même. Je trouve important de préciser que nous sommes un partenaire qui va apporter sa pierre à l'édifice mais les grands maîtres d'ouvrage sont les Communes de Meyrin et de Vernier. L'Exécutif propose le renvoi de ce dossier en commission. »

Mme GUINAND souhaite ajouter un mot sur la problématique de l'accès à cette piscine pour les enfants de l'école de Genthod. Elle relève l'importance de trouver des disponibilités dans les piscines des écoles du canton pour pouvoir donner aux élèves le nombre de cours par rapport à l'idéal proposé par le DIP. Pour cette raison, elle demande le renvoi de ce dossier en commission Culture, Sports & Loisirs.

Mme STALDER propose que, dans un premier temps, la commission Culture, Sports & Loisirs planche sur ce dossier et que la commission des Finances se prononce ensuite sur ce dossier également.

Mme VEGEZZI indique que la commission Culture, Sports & Loisirs demande que les documents concernant le projet intercommunal de la piscine olympique de Pré-Bois lui soient transmis. En effet, lors d'une séance d'information organisée par la Commune de Versoix, elle signale que les nombreux représentants de Genthod étaient les seuls à ignorer son contenu.

Mme VIZCAINO demande quel est le délai à respecter pour l'acceptation ou non du projet.

M. HONEGGER indique que le début de la construction est prévu en 2023. Il ajoute que M. DEVAUD, Conseiller administratif de la Commune de Meyrin, a mis la Commune de Genthod à l'écart car l'Exécutif a refusé l'entrée en matière de ce projet en raison de la participation de la Commune de Genthod estimée abusive. Ces derniers mois, une offre a été faite à la Commune de Genthod et l'Exécutif a estimé qu'elle était acceptable. Pour ces raisons, la Commune de Genthod a pris un peu plus de temps que les autres communes au niveau de la réflexion.

Mme PITTELOUD fait part de sa surprise et rappelle que les décisions financières sont du ressort du Conseil municipal. Elle indique que l'intérêt d'une piscine aurait pu être soumis il y a longtemps à la décision du Conseil municipal et de ses commissions. Elle constate aujourd'hui un délai au mois de janvier 2019. Elle souhaite connaître la date à laquelle la commune a reçu les documents. Elle n'a pas d'autres mots ce soir que de montrer une exaspération qui arrive à son comble.

Mme VIZCAINO revient sur l'échéance qu'elle souhaite connaître.

Mme DELLAMULLA signale que les Conseillers municipaux de la Commune de Versoix auront à se prononcer lors de leur séance plénière du mois de février 2019.

M. GUEx confirme que la commission Culture, Sports & Loisirs et la commission des Finances doivent se réunir lors d'une séance en janvier 2019, avec la totalité des documents et les dates d'information de l'Exécutif de l'ensemble des pièces.

M. SANOU a cru comprendre que d'autres communes devront se prononcer au mois de janvier.

M. STALDER indique que plusieurs communes se prononcent sur ce dossier au mois de décembre.

Mme VEGEZZI regrette de ne pas avoir eu connaissance de ce dossier plus tôt.

M. RYCHNER considère que toute la faute ne retombe pas sur la Commune de Genthod. Il a toutefois été surpris de ne pas avoir été documenté avant la séance d'information de la veille. Cette présentation plus ou moins officielle destinée aux Conseillers municipaux et aux Exécutifs demandait une échéance pour le mois suivant et mettait les Conseils municipaux sous pression. Il considère qu'il ne faut pas « courir » outre mesure alors que la présentation officielle n'a eu lieu que début décembre 2018.

Mme VIZCAINO indique avoir pris connaissance du dossier par la Tribune de Genève du 20 novembre dernier. Elle considère que les informations auraient pu être transmises par la Commune avant le début du mois de décembre.

M. HONEGGER confirme que la Mairie a une certaine capacité à faire son travail. Le dossier aurait pu être transmis avant mais il s'agit d'un dossier compliqué qui méritait des explications. Par ailleurs, il faut savoir que la solution concernant la participation de la Commune de Genthod est relativement récente, ce qui n'est pas le cas pour les autres communes.

Aucune autre demande de parole n'étant demandée, la Présidente propose le renvoi de ce dossier en double commission conjointe Culture, Sports & Loisirs, et Finances. Elle remercie la Mairie de bien vouloir transmettre au plus vite les documents munis de leur date de réception.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

**le renvoi du dossier
concernant le projet intercommunal de piscine olympique
en double commission conjointe Culture, Sports & Loisirs et Finances**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Pétition pour la réintroduction d'une patrouilleuse angle rue de la Pralay-route de Rennex

M. STALDER prend la parole et tient à faire tout d'abord une première remarque qui le concerne à titre personnel : il a rarement reçu un document aussi agressif, le traitant d'irresponsable et doutant de sa capacité à faire face à ses responsabilités. Ceci étant dit, il souhaite refaire l'historique de ce passage-piétons et rappelle qu'une patrouilleuse a été placée à titre provisoire sur ce passage piétons lors des travaux du centre communal, à la demande tout à fait judicieuse de l'APEG lors d'une séance du Conseil d'établissement. Ce passage n'a pas été déclaré de manière officielle. Au fil du temps, la patrouilleuse est restée et au printemps 2017 il a été décidé de manière unanime, à nouveau lors d'une séance de Conseil d'établissement, de supprimer le poste de patrouilleuse scolaire à cet endroit suite au départ à la retraite de la patrouilleuse. M. STALDER constate ainsi que les propos de l'auteur de la pétition ne sont pas corrects. Il propose néanmoins le renvoi de ce dossier en commission Sécurité afin qu'elle se prononce sur la nécessité ou non de réintroduire une patrouilleuse scolaire à l'angle rue de la Pralay-route de Rennex.

M. STALDER informe par ailleurs que Mme Nicole ALILA, patrouilleuse scolaire, va prendre sa retraite au mois de mars prochain. Une nouvelle patrouilleuse sera engagée pour la remplacer et suivra une formation au mois de janvier afin d'être opérationnelle rapidement. C'est pour cette raison que le poste n'a pas été mis au concours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

**le renvoi de la pétition
en commission Sécurité**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

12. Propositions individuelles et questions

**Présentation de la stratégie intercommunale « Ensemble vers une vision commune du territoire » :
question de Mme VIZCAINO**

Mme VIZCAINO prend la parole :

« Ma question s'adresse à M. le Maire et concerne la présentation de la stratégie intercommunale intitulée « Ensemble vers une vision commune du territoire » à laquelle les conseillers municipaux des communes de Versoix, Genthod, Bellevue et Collex-Bossy ont été invités, le 21 novembre dernier.

La présentation de ce projet était très intéressante et fort instructive quant aux défis et opportunités qui se présenteront à l'avenir et avec lesquels il faudra composer lors de l'aménagement futur de ce territoire constitué par ces 4 communes.

Ma question est la suivante : ce projet de stratégie intercommunale est-il l'aboutissement d'un projet qui avait été présenté aux membres de la commission de l'aménagement du territoire le 21 mars 2017 et qui s'intitulait Atlas du territoire, établi par POOL_4 ? Si oui, pourquoi ce projet n'a-t-il été présenté à l'ensemble des conseillers municipaux des 4 communes que le 21 novembre 2018, c'est-à-dire 20 mois plus tard, alors qu'on nous avait dit qu'il leur serait présenté avant l'été 2017 ? »

M. HONEGGER confirme qu'il s'agit de la première partie de l'aboutissement du projet. Il précise que ce projet intercommunal dépend de la mise à disposition des ressources par le Département. Il ajoute que le retard est dû à l'absence de M. le Maire de la Commune de Collex-Bossy, avec qui la Mairie de Genthod travaille en étroite collaboration.

Mme VIZCAINO regrette que la commission n'ait pas eu accès à cette présentation avant qu'elle ait à se prononcer sur le plan directeur communal.

M. HONEGGER rappelle que, sur demande du Département de l'Urbanisme, une information sur le projet en cours avait été effectuée à la commission de l'Aménagement du Territoire.

Documents sur CMNet : proposition de M. GUEx

M. GUEx rejoint les propos de M. RYCHNER concernant les différentes versions des documents mis à disposition du Conseil municipal et propose que les documents soient déposés sur CMNet et de supprimer l'envoi des documents par courriel afin de ne pas surcharger les boîtes mail.

Documents sur l'impact de la réforme de l'imposition des personnes morales sur les finances de la commune : proposition de Mme UDRY

Mme UDRY remercie la Mairie pour les quelques chiffres donnés en début de séance concernant l'impact de la réforme de l'imposition des personnes morales sur les finances de la commune. A cet égard, elle propose que les documents reçus par la Mairie soient envoyés aux membres de la commission des Finances en vue de leur analyse pour les années à venir.

M. HONEGGER entend la proposition de Mme UDRY et indique que ces documents ne seraient pas très utiles à la commission des Finances.

Travaillant dans ce domaine, Mme UDRY confirme que ces documents sont très utiles et relève l'importance de prendre connaissance de ces chiffres qui impactent la péréquation et les revenus de la commune. Elle considère que la commission des Finances est à même de les analyser.

M. HONEGGER précise qu'il s'agit de chiffres provisoires. Il prend note de la demande de Mme UDRY et indique qu'il transmettra les chiffres à la commission des Finances.

Notes de frais des membres de l'Exécutif : demande de Mme PITTELOUD

Mme PITTELOUD souhaite connaître les notes de frais de l'Exécutif de la commune. Etant donné les diverses affaires cantonales et intercantionales récentes concernant les notes de frais des magistrats et les questions de confiance politique que cela implique, la transparence est exemplaire. Elle relève l'intérêt de connaître les montants des notes de frais de l'Exécutif, le processus de validation par signature, le contrôle internet ainsi que l'existence d'un règlement sur les notes de frais. Ceci devrait permettre à tous de pouvoir affirmer aux concitoyens que la Mairie utilise les deniers à sa disposition à bon escient, avec mesure et bon sens.

M. HONEGGER signale l'existence d'une ligne budgétaire dédiée aux frais de l'Exécutif ainsi qu'un règlement concernant les frais de déplacement, de parking et de téléphone (forfait). Il n'y a pas de note de frais de l'Exécutif en dehors du forfait budgété. D'autre part, toutes les communes du canton ont la même somme à disposition pour les frais liés au voyage des Maires. Il précise que dans le cadre des séances du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac, les frais de représentation engendrés sont à charge de la commune qui invite les magistrats. Il n'y a pas de carte de crédit à disposition de l'Exécutif.

Mme PITTELOUD demande que les Conseillers municipaux puissent avoir accès au règlement.

M. HONEGGER en prend note.

Info Mobilité : question de Mme STALDER

Mme STALDER indique avoir reçu dans sa boîte aux lettres un flyer intitulé « Info Mobilité » préparé par l'Etat de Genève, l'Office cantonal du génie-civil, les Services Industriels et la Commune de Bellevue. Elle constate que la route de Collex va être fermée dès le 6 décembre pour une période de 6 mois totalement. Le plan prévoit que la circulation sur la route de Valavran doit passer par Genthod. Elle demande si des dispositions ont été prises par la commune pour essayer de juguler ce trafic et prévoir un itinéraire de déviation, afin que la population de Genthod ne soit pas importunée. Il s'agit également d'une question de sécurité. La Commune de Genthod a-t-elle été consultée ?

M. HONEGGER indique que la Commune a été mise devant le fait accompli. M. BAUMGARTNER a fait une demande d'ouvrir ce tronçon durant la période de Noël. Il a reçu un refus catégorique.

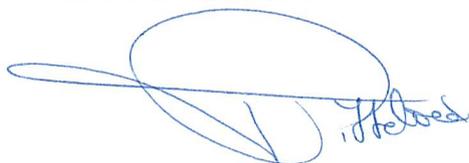
13. Divers

Néant.

14. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 22H30.



La Secrétaire du Bureau
Fabienne PITTELOUD



La Présidente
Carol BORLOZ-NEUFFER



La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO